

Décision DG n° 2022-45 du 07/10/2022 - nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Analyse initiale des études MetaPreg » à l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2022-44 du 7 octobre 2022 portant création d'un Comité scientifique temporaire « Analyse initiale des études MetaPreg » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés auprès du Comité scientifique temporaire « Analyse initiale des études MetaPreg » pour une durée de 15 mois à compter de la présente décision :

- Madame BERARD (Anick)
- Madame GOUTTES (Géraldine)
- Madame NORDENG (Hedvig)
- Madame PANCHAUD MONNAT (Alice)
- Madame POLARD - RIOU (Elisabeth)

Article 2

La Directrice de la surveillance est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 7 octobre 2022

Caroline SEMAILLE
Directrice générale adjointe chargée des opérations